

Les Cahiers

N° 8 | Nov. 2007

SYNTHÈSE DES TRAVAUX DES COMMISSIONS DU
CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE LILLE MÉTROPOLE

Le Conseil de développement de Lille métropole évalue son action



L'évaluation du Conseil de développement : une démarche partagée collective

Conformément à la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT) du 25 juin 1999 -dite Loi Voynet-, c'est par une **délibération en date du 16 novembre 2001 que Lille Métropole Communauté Urbaine a entériné la création de son Conseil de développement.**

Installé en mars 2002, le Conseil a procédé à une première auto-évaluation en 2003. Elle avait conduit à proposer au Conseil communautaire un certain nombre de changements dans la composition et le fonctionnement du Conseil, propositions qui avaient été adoptées sans difficultés bien qu'elles aient conduit en particulier à la suppression du collège des élus. Aujourd'hui, après cinq années de travail intense, il apparaît à nouveau utile de mesurer l'impact du Conseil, ses insuffisances et ses marges de progrès ainsi que les voies possibles d'amélioration de ses rapports avec le Conseil communautaire.

Une commission ad hoc, pilotée par Caroline Le Dantec, Directrice Générale de l'ADEM^N* (la médiation sociale) et membre du bureau du Conseil depuis novembre 2005, a conduit une démarche d'auto-évaluation (construction d'un sondage et d'un questionnaire, dépouillement et synthèse, réalisation d'entretiens croisés à partir des enseignements obtenus) suivie d'une démarche objective confiée à une expertise externe.

L'ensemble des travaux, des conclusions, recommandations, propositions, a fait l'objet de deux publications et d'un débat en séance plénière, le tout complété par un rapport rédigé par l'expert externe. Il a été présenté devant le bureau du Conseil communautaire le 29 juin 2007 et des mesures d'application ont été étudiées avec le Cabinet du Président.

Le présent cahier présente la démarche adoptée, les enseignements recueillis et les préconisations retenues pour un Conseil de développement renouvelé.

Saisines de Lille Métropole Communauté Urbaine :

- Le Schéma Directeur et le projet d'agglomération de Lille Métropole (2002)
- La coopération métropolitaine (2004)
- L'Agenda 21 communautaire (2005)
- Le Grand Stade de la métropole (2006)

Auto-saisines du Conseil de développement :

- Contribution en faveur de la prise de compétence Habitat par LMCU (2002)
- Auto-évaluation du Conseil (2003)
- L'implication des jeunes (depuis 2003)
- Vision et attractivité de la métropole : 3 scénarios pour la métropole (2004)
- La pratique du sport et la politique sportive (2005)
- Contribution à la préparation du PLH (2005)
- Initiatives et projets pour développer les relations transfrontalières (2004)
- L'entrepreneuriat des jeunes (2006)
- Guide du logement par et pour les jeunes (2006)
- La politique et l'organisation des déplacements des personnes dans Lille Métropole (2007)
- Contribution citoyenne à la coopération métropolitaine de Lille / inter-conseils de développement (2007)
- Evaluation du Conseil de développement (2007)
- Transfrontalia : se connaître, se comprendre, se parler dans L'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai (2007)

Les enseignements de l'auto-évaluation et de l'évaluation externe, conduites par l'Observatoire de la Décision Publique, s'articulent autour de 5 points

1. Les raisons d'être du Conseil de développement

Du côté des **membres du conseil**, leur regard sur les raisons d'être de l'instance consultative a changé. En 2007, les débats nationaux autour de la notion de démocratie participative, les acquis obtenus dans les échanges avec les autres territoires, comme la difficulté de dialogue entre les élus et les citoyens, semblent confirmer la pertinence du Conseil de développement comme **lieu de débats et de contributions pour la prise en compte des attentes d'une société qui se complexifie**.

Pour les élus communautaires, au delà de l'existence légale obligatoire du Conseil, nombre d'entre eux lui reconnaissent l'intérêt d'un **lieu d'interpellation et de débats pluralistes au service du territoire et susceptible d'appuyer l'action communautaire**.

2. Les missions et valeurs du Conseil de développement

Si les conseillers confirment la pertinence des **missions et rôles** inscrits dans le règlement intérieur, ils considèrent cependant que **des rôles complémentaires** devraient être envisagés : fonction d'interface et d'animation citoyenne entre les habitants et les élus de l'agglomération - mission de veille, de prospective et d'interpellation

des institutions - rôle d'aide au développement des échanges et de coopération avec les autres territoires français ou belges (Bassin minier, Aire métropolitaine, Eurométropole).

Sur **la question des valeurs**, la **"qualité"** et la **"déontologie"** sont clairement énoncées par les élus et les conseillers, mais aussi **la solidarité entre les territoires** ou l'exigence du **développement durable**, sur laquelle une culture commune reste à conforter.

3. Les productions du Conseil et ses relations avec Lille Métropole Communauté Urbaine

Alors que **les membres** du Conseil reconnaissent l'ampleur du travail réalisé depuis sa création, ils regrettent le **nombre restreint de saisines** en provenance de la communauté (4 en 5 ans) et voudraient en réviser les modalités, comme d'ailleurs ils s'interrogent sur le devenir des contributions produites en auto-saisines.

Par ailleurs, ils sont en **attente d'une implication plus forte des élus communautaires autour des actions initiées, et/ou conduites par le Conseil en accord avec le Conseil communautaire**, et s'étonnent que les efforts réalisés par le Conseil en terme de communication ne semblent générer que peu d'intérêt et pratiquement pas de retour.



Les entretiens réalisés avec **les élus** communautaires et/ou les informations recueillies par le biais des questionnaires confirment **leur adhésion à l'idée de revoir la procédure des saisines afin de les développer et leur donner du sens dans la durée**.

Les élus communautaires connaissent mal, pour la plupart d'entre eux, les thèmes d'auto-saisine du Conseil et sont en attente de réflexions et de contributions plutôt centrées sur l'agglomération et ne partagent guère la préoccupation du Conseil quant à la coopération transfrontalière et aux relations infra-régionales.

Enfin, ils avouent une certaine méconnaissance

LES ÉTAPES DE LA DÉMARCHÉ

Mise en place de la commission évaluation

Sondage des membres sur leurs attentes

8 réunions

Septembre 2006

Lancement du questionnaire d'auto-évaluation, construit par la commission, auprès des 150 membres du Conseil

86 répondants

Novembre 2006

Dépouillement et exploitation des résultats questionnaires par quelques membres de la commission et mise en place de 4 séances d'entretiens croisés (membre du Conseil)

Résultats publiés dans les Brèves n° 3

Décembre 2006 à mars 2007

Lancement de la démarche d'évaluation externe réalisée par l'Observatoire de la Décision Publique, (questionnaire puis interviews d'élus communautaires)

Avril à juin 2007

Présentation en séance plénière des résultats de l'auto-évaluation et du rapport de l'évaluation externe et des préconisations puis débat

Compte rendu dans les Brèves n° 6

22 juin 2007

Présentation au Bureau de la Communauté urbaine des pistes d'évolution pour un Conseil de développement renouvelé

29 juin 2007

Rapport global final de l'Observatoire de la Décision Publique

31 août 2007

Validation bureau l'organisme mise en

Création sur l'év Conseil dévelop



Repères pour l'évolution du Conseil de développement et de sa collaboration avec Lille Métropole Communauté Urbaine

des outils de communication créés par le Conseil, qu'ils trouvent cependant intéressants quand ils les découvrent.

4. L'évolution de la composition du Conseil de développement

Dans le droit fil de l'auto-évaluation de 2003, les membres du Conseil constatent un **décalage encore prégnant entre le profil de l'assemblée et celui de la société**, même si dans le domaine de la parité et de l'entrée des jeunes de moins de 30 ans, une nette amélioration a été réussie.

La mise à plat des collègues pourrait donner l'opportunité de définir plus formellement la place des jeunes, de même qu'elle pourrait permettre une plus grande diversité des catégories socioprofessionnelles, ainsi qu'une meilleure représentativité territoriale. Si élus et conseillers considèrent la suppression du collège des élus (en 2003) comme une bonne chose, ils regrettent que les modalités de rencontres et d'échanges entre les deux conseils n'aient pas été mieux précisées depuis.

Si les réunions périodiques au niveau du Cabinet du Président et des présidents de groupes politiques ont permis de vérifier la confiance réciproque, elles n'ont pas permis de tenir convenablement informés ni impliqués, les élus eux-mêmes.

5. Le fonctionnement du Conseil

Les membres qui se sont exprimés lors de l'évaluation ont un regard favorable sur le Conseil en tant qu'outil, sur les richesses des rencontres humaines et sur l'apport de connaissances que génère le fait de participer à cette assemblée, tout en reconnaissant certaines difficultés : faiblesse du temps consacré aux travaux par un tiers des membres.

Des réserves concernent la gouvernance interne : manque de transparence dans la désignation des membres du bureau, manque de lisibilité de ses travaux et organisation des séances plénières à revoir.

Le cheminement globalement positif et la volonté partagée de renforcer les collaborations entre la Communauté Urbaine et le Conseil de développement, nécessitent des ajustements au sein de chacune des institutions et l'application de règles formelles ou implicites entre elles. Ceci devrait contribuer à la réussite du renforcement de la démocratie participative à l'échelle de l'agglomération.

1. Adapter les missions et les méthodes d'intervention du Conseil

Quatre missions articulées autour d'un rôle de veille, de conseil et d'interpellation constructive et permettant de favoriser le développement durable du territoire :

1. Analyse continue de l'action communautaire et formulation de propositions si possible avant le vote des délibérations ;
2. Anticipation, et apport de préconisations sur des sujets encore non abordés dans les politiques communautaires ;
3. Mise en débat des projets complexes ;
4. Réflexion prospective et analyse continue des évolutions de la société et des enjeux de territoire.

L'évaluation des processus de la décision publique et des effets des pratiques communautaires pourrait être envisagée en complément.

Cinq éléments de méthode :

1. Organiser une écoute plus large des acteurs de l'agglomération.
2. Participer pleinement au développement de la coopération entre les territoires au sein de la région Nord-Pas-de-Calais et dans une logique transfrontalière.
3. Mobiliser plus fortement les réseaux des membres.
4. Inventer des projets collectifs mobilisateurs et veiller à leur réalisation, par délégation à LMCU si nécessaire.

5. S'impliquer dans les réseaux pour élargir les horizons et échanger les connaissances.

2. Renforcer les collaborations avec Lille Métropole Communauté Urbaine et tout particulièrement avec ses élus

Quatre niveaux de renforcement des liens entre le Conseil de développement et les élus communautaires ont été identifiés :

- Réviser la procédure de saisine de façon à créer une plus grande lisibilité des travaux du Conseil de développement au sein de LMCU.
- Développer les auditions des élus communautaires dans les commissions thématiques.
- Organiser une rencontre annuelle entre le Président de LMCU et une délégation du Conseil de développement.
- Faire évoluer la coopération avec les services communautaires vers plus d'échanges et de transparence.

3. Ajuster les formes et les moyens de la gouvernance au sein du Conseil de développement

Si le choix de la "haute qualité démocratique" pris lors de la création du Conseil reste d'actualité (être un lieu de débat ouvert, garantir la pluralité des points de vue, la recherche du consensus, appliquer les règles du jeu fixées collectivement), **des adaptations devraient cependant être opérées.**

- Ouvrir un chantier sur la composition et le renouvellement du Conseil de développement.
- Rendre la participation au bureau et ses travaux plus lisibles.
- Ouvrir et améliorer encore le débat dans les commissions thématiques.
- Renouveler le déroulement des séances plénières.
- Renforcer l'équipe technique de coordination.

on par le
du Conseil de
sation de la
œuvre

n d'un Cahier
évaluation du
de
pement

Organisation de
l'intervention du
Président du Conseil
de développement
devant le Conseil
communautaire (bilan
5 ans et perspectives,
liées aux conclusions
de l'évaluation)

4. Doter le Conseil de développement des outils de pilotage et de communication adaptés à l'évolution de ses missions et de son fonctionnement

Pour permettre une mobilisation plus large de ses membres et une lisibilité plus forte de ses travaux, le Conseil de développement pourrait par ailleurs, se doter :

D'outils de pilotage ...

- Un programme de travail prévisionnel annuel.
- Une hiérarchisation des sujets à traiter :
 - Trouver un équilibre entre les thèmes relevant des politiques communautaires et ceux permettant d'anticiper de nouveaux champs d'action.

- Demander aux membres de l'assemblée de prendre position sur la base des thèmes pressentis.
- Se doter d'une grille de lecture permettant d'identifier le lien entre le thème envisagé et les enjeux du développement durable.
- Une commission des suites.
- Une commission d'évaluation.
- Une comptabilité sociétale.

... et d'outils de communication permettant le lien avec le grand public.

- Un site internet.
- Une démarche de coopération avec les médias locaux.



“



Caroline

Le Dantec

Directrice Générale de l'ADEMN (Association pour le Développement de l'Emploi par les Métiers Nouveaux)
Membre du Bureau du Conseil de développement de Lille métropole

“L'évaluation du Conseil de développement de Lille métropole a été effectuée sur une période d'un an et cette durée a été indispensable. La volonté d'associer le plus grand nombre - membres du Conseil et élus communautaires -, la pertinence d'un regard extérieur pointu et sans concession, la recherche de propositions construites et validées, ont été des principes déterminants, complexes à mettre en oeuvre mais essentiels pour produire une évaluation partagée et tournée vers l'avenir.

La démarche et les résultats débouchent sur de nouvelles perspectives, pour une coopération renforcée avec les élus de la métropole, un fonctionnement et une gouvernance attractifs pour les membres du Conseil, une communication ambitieuse vers la société civile.

Avec la mise en oeuvre progressive et volontariste des préconisations issues de l'évaluation, le Conseil de développement “3^{ème} génération” sera une instance participative renouvelée, riche de sa réelle diversité, prête aux nouvelles formes de coopération avec les élus et avec les territoires voisins. Elle sera également mobilisée sur les suites et impacts de ses travaux, pertinente - et impertinente - pour encore mieux contribuer aux évolutions et enjeux pour les territoires et les populations, dans une logique réaffirmée d'innovation, de dynamisme partenarial local et de développement durable.”

Merci à tous les membres de la commission Évaluation qui se sont impliqués dans ce travail.

VOS RÉACTIONS ...

Contact :

Séverine Flahault
Chargée de mission,
Conseil de développement
de Lille métropole
Tél. : 03.20.63.73.92

ou sur Internet

<http://conseildeveloppement.lillemetropole.fr>

LES CAHIERS

Retrouvez l'ensemble des Cahiers du Conseil de développement de Lille métropole sur Internet :
<http://conseildeveloppement.lillemetropole.fr>



Les Cahiers

DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT
N°8 - NOVEMBRE 2007

Les Cahiers du Conseil de développement
N°8 - Novembre 2007
Directeur de la publication : Patrick Peugeot
Rédaction : Commission Communication
Conseil de développement de Lille métropole
Agence de développement et d'urbanisme
de Lille métropole - Espace international
299 Boulevard de Leeds
59777 Euraille
Tél. : 03.20.63.33.54
Fax : 03.20.63.73.99
Mail : conseildeveloppement@cdl-lille.fr
<http://conseildeveloppement.lillemetropole.fr>
Crédits photos : LMCU, Conseil de développement
de Lille métropole

Lille
Métropole

Conseil de développement